

un premier ministre fédéral. Tous les convives l'ont applaudi en l'entendant et ils ont entonné avec enthousiasme le chant, "The Army and Navy Forever" (Vivent l'armée et la marine).

Cependant, je ne vois rien qui justifie cet enthousiasme dans le discours du Trône. Que dit le paragraphe que je commente présentement? Nous devons deviner ce qu'il omet, mais nous devons des compliments au premier ministre pour l'habileté qu'il a déployée dans ce paragraphe en lui faisant parler de la défense navale, sans, cependant en rien dire.

Je le répète, qu'est-ce que dit ce paragraphe? Il nous apprend d'abord, que quatre membres du Gouvernement sont allés en Angleterre. C'est très bien. Ce nombre est considérable, et c'est même, je crois, le quorum du cabinet. Je le considère comme suffisant, et je ne me plains aucunement de ce nombre. La question qu'il s'agissait d'étudier était suffisamment importante pour exiger une délégation de quatre membres du cabinet, et je crois que le Gouvernement s'est montré sage en envoyant quatre de ses membres en Angleterre pour conférer avec le premier ministre de notre mère patrie.

Le paragraphe du discours du Trône dit:

Sont entrés en pourparlers, à Londres, avec le gouvernement de Sa Majesté sur la question de la défense navale.

Je ne sache pas qu'ils pussent trouver un autre endroit, où ils auraient obtenu des informations plus sûres que celles qu'ils ont obtenues, et je ne sais pas davantage si le Gouvernement du Canada pouvait choisir des hommes plus compétents que ceux qu'il a choisis.

Ses délégués se sont donc rendus en Angleterre et ont sans doute consulté le gouvernement impérial. Je ne doute aucunement que nos délégués et les hommes d'Etat anglais n'aient discuté très sérieusement la question de la défense navale de l'empire. Quelle a été la nature de la discussion? A la fin du paragraphe que j'ai cité, on nous annonce—et c'est presque de l'ironie—on nous annonce, dis-je, qu'un bill sera présenté en conformité des conclusions auxquelles la conférence de nos délégués est arrivée.

Lorsque ce bill sera devant nous que signifieront ces mots "en conformité des conclusions auxquelles on est arrivé?" On

doit inférer de ces mots que d'importantes délibérations ont eu lieu durant la conférence. Le rapport de ces délibérations devrait nous être soumis. Elles n'ont peut-être pas été sténographiées. En ma qualité de membre du Sénat et de citoyen du Canada, je suis d'avis que les membres du Sénat ont autant le droit que les membres du Gouvernement, eux-mêmes, d'être renseignés sur les raisons qui motivent une subvention pour la marine de guerre impériale. Nous devrions être saisis de toutes les informations qu'ils possèdent, eux-mêmes. A-t-il été question, dans les délibérations de la conférence d'une subvention de dix, de vingt ou de trente millions de piastres? De quelle genre de subvention s'est-il agi? Dans l'assistance qui doit être accordée a-t-on compris la création d'une marine de guerre canadienne permanente, ou bien s'est-il simplement agi de ce qui est désigné sous le nom de contribution d'urgence? La conférence a-t-elle discuté la question de savoir si le Canada était capable d'accorder comme contribution d'urgence une somme de trente ou quarante millions de piastres; ou les ministres anglais ont-ils donné pour raison que le trésor britannique se trouvait, par suite de circonstances imprévues, dans une situation qui rendait nécessaire l'assistance pécuniaire demandée au Canada? La conférence a-t-elle discuté ces considérations, et quelle décision a-t-elle prise? L'expression qui vient ensuite dans le paragraphe que je discute présentement porte que "les conditions dans lesquelles se trouve actuellement la mère patrie ont fait connaître un état de choses, etc."

Le paragraphe s'exprime comme suit:

Certaines conditions critiques ont fait connaître un état de choses qui, dans l'opinion de mes conseillers, exige impérieusement que l'effectif des forces navales de l'empire soit renforcé sans délai.

Nous sommes donc sur le bord d'un volcan, ou d'un précipice. L'empire serait-il menacé d'une dissolution? S'il n'en est pas ainsi, il semble, cependant, que nos quatre ministres délégués, après avoir conféré avec les autorités impériales; après avoir discuté sérieusement la question navale avec ces autorités, sont arrivés à la conclusion que les conditions critiques dans lesquelles la mère patrie se trouve, ont fait